Jean-Pierre Sueur est intervenu lors de la discussion du budget de la Justice. Il a souligné combien, depuis longtemps, ce budget était insuffisant. Même si le budget de la Justice augmente – mais insuffisamment – depuis 2002, le coût de la Justice est aujourd'hui de 65,90 € par habitant et par an en France, contre 122 € en Allemagne ou en Grande-Bretagne et la France est, pour le budget de la Justice rapporté au PIB, au 37e rang parmi les 41 pays du Conseil de l'Europe.

Il a d'autant plus regretté que les crédits inscrits pour 2020 soient inférieurs de 150 millions d'euros à ceux prévus dans la programmation votée dans la loi de 2017.

Il a souligné que, alors que la surpopulation carcérale atteignait des records (71 828 personnes au 1er avril 2019), la mise en place des peines alternatives à la détention marquait le pas.

Il a appelé de ses vœux un débat approfondi sur la justice des mineurs que le gouvernement a prévu de réformer par voie d'ordonnance.

Il a enfin dit son désaccord avec la réforme de l'aide juridictionnelle introduite par voie d'amendement au projet de loi de finances par l'Assemblée Nationale, qui, si elle restait en état, rendrait son obtention plus difficile pour un certain nombre de justiciables.

>> Lire le compte-rendu intégral de son intervention

>> Voir la vidéo

Phoca PDF